



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉSUMÉ RÈGLEMENT 250-2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, Benoit Charbonneau, ce qui suit :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 155-2014 AFIN DE SUPPRIMER L'ARTICLE 3.2.2.1 (TERRAIN EN PENTE)

A été adopté par le conseil municipal et est entré en vigueur à la date mentionnée ci-après en regard du règlement suivant :

Date d'adoption : 11 novembre 2024
Date d'entrée en vigueur : 27 novembre 2024
DONNÉ à Lantier ce 6^e jour de décembre de l'an deux mille vingt-quatre

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Benoit Charbonneau, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Lantier, atteste que j'ai publié une copie de l'avis public ci-contre le 6 décembre 2024, en publiant sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le tableau d'affichage situé à l'accueil de l'hôtel de ville en conformité avec le règlement 195-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics entre 8h00 et 17h00.

EN FOI DE QUOI,
Je donne ce certificat, ce 6 décembre 2024.

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier